



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Compte rendu affiché le

4 octobre 2019

Date de convocation du conseil municipal le

20 septembre 2019Présidente : Hélène **GEOFFROY**Secrétaire de séance : Ahmed **CHEKHAB**Membres présents à la séance :

Hélène **GEOFFROY**, Pierre **DUSSURGEY**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Stéphane **GOMEZ**, Muriel **LECERF**, Fatma **FARTAS**, Ahmed **CHEKHAB**, Eliane **DA COSTA**, Virginie **COMTE**, Yvan **MARGUE**, Nadia **LAKEHAL**, David **TOUNKARA**, Liliane **BADIOU**, Jean-Michel **DIDION**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **BARNEOUD**, Armand **MENZIKIAN**, Josette **PRALY**, Régis **DUVERT**, Yvette **JANIN**, Antoinette **ATTO**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Philippe **ZITTOUN**, Nordine **GASMI**, Nawelle **CHHIB**, Mustapha **USTA**, Charazède **GAHROURI**, Philippe **MOINE**, Stéphane **BERTIN**, Christiane **PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Jacques **ARCHER** à Stéphane **GOMEZ**
Sacha **FORCA** à Philippe **MOINE**
Christine **BERTIN** à Stéphane **BERTIN**

Membres absents :

Morad **AGGOUN**, Saïd **YAHIAOUI**, Batoul **HACHANI**,
Nadia **NEZZAR**, Mourad **BEN DRISS**, Marie-
Emmanuelle **SYRE**, Bernard **GENIN**

Objet :

Convention pédagogique Ecole
Nationale Supérieure
d'Architecture de Lyon (ENSAL)
pour l'étude de projet d'un Kiosque
à musique et danse

V_DEL_190927_8

RAPPORT DE Madame ATTO

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, le Conseil de Seniors contribue activement à identifier les besoins et les aspirations des seniors vaudais. Ses travaux permettent également d'éclairer les projets menés par la Ville, dans leur dimension touchant directement nos aînés.

Dans le cadre de ces réflexions, le Conseil des Seniors a pris l'initiative de travailler sur un projet d'implantation d'un Kiosque à musique et danse à Vaulx-en-Velin. Ce nouvel équipement culturel accueillerait des événements, organisés ou spontanés, ouverts à tous les publics et à toutes les formes d'expressions artistiques.

Comme ils pouvaient l'être dans nos villes aux XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, le Kiosque constituerait également un monument artistique ancré dans son époque. Il importe par ailleurs aux membres du Conseil des Seniors que le Kiosque constitue un lieu vivant et intergénérationnel.

Dans cet esprit et dès le début des réflexions autour de leur projet, les membres du Conseil des seniors ont émis l'idée d'un équipement public original, réalisé en collaboration avec les jeunes étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL).

Afin de poursuivre cette réflexion, il convient désormais d'étudier les conditions de faisabilité de sa réalisation, en testant des scénarios et des hypothèses d'aménagement.

La présente convention a pour objet de confier au Studio de Projet de l'ENSAL le soin de proposer trois projets architecturaux dans le cadre d'un travail collaboratif et participatif. Dix-neuf étudiants répartis sur quatre sites participeront au projet. Le conseil des Seniors sera étroitement associé au travail des étudiants au sein d'un atelier, lieu d'échanges des savoirs et des savoir-faire entre les habitants et les jeunes architectes. Les lieux possibles d'implantation du Kiosque seront étudiés en lien avec les conseils de quartiers. Les projets intégreront également une modélisation acoustique permettant d'évaluer les ambiances et leur impact dans l'environnement sonore. La restitution finale se déroulera en décembre 2019.

Aux termes de cette convention, l'ENSAL met à disposition ses moyens matériels et pédagogiques, présents à l'école et ceux qu'elle exploitera au sein des Grands Ateliers Innovation Architecture de L'Isle-d'Abeau.

La Ville contribuera au financement de cette opération à hauteur de 7000€ qui permettront de contribuer aux dépenses engagées par l'ENSAL, notamment :

- la réalisation des maquettes,
- l'intervention de deux expertises en acoustique et en faisabilité structurelle,
- la réalisation du prototype au sein des grands ateliers de l'Isle d'Abeau.

Le projet de convention pédagogique est joint au présent rapport.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver la convention pédagogique entre la Ville et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, telle qu'annexée au présent rapport ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le
ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_8-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_8-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-10 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu La charte du conseil des seniors adopté par le conseil municipal dans sa délibération du 28 mai 2015 ;

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner le Conseil des seniors dans l'étude de son projet d'équipement public original ;

Entendu le rapport présenté le 26 septembre 2019 par Mme Antoinette ATTO, conseillère municipale ; déléguée aux seniors et au conseil des seniors ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité/majorité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés :
Votes Pour :
Votes Contre :
Abstention :
Ne participent pas au vote :

- d'approuver la convention pédagogique entre la Ville et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, telle qu'annexée au présent rapport ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention.

Nombre de suffrage exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_8-DE



CONVENTION PÉDAGOGIQUE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

LA VILLE DE VAULX-EN VELIN

Hôtel de Ville
Place de la Nation
69120 Vaulx-en-Velin
Représentée par **Hélène Geoffroy**, maire de Vaulx-en-Velin
Ci-après dénommée « **La ville** »

D'UNE PART ET

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON

3 rue Maurice Audin
69120 VAULX-EN-VELIN
Représentée par Nathalie MEZUREUX, Directrice
Ci-après dénommée « **ENSAL** »

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ENTENDU CE QUI SUIT:

CONTEXTE PÉDAGOGIQUE

PHILOSOPHIE DU STUDIO DE PROJET *Architecture maker*.

L'architecte est un « être fabriquant » qu'aucune machine ne saurait remplacer. Apprendre à bien construire ne suffit plus. La capacité d'adaptation au contexte, à l'existant, à l'imprévu, à la mobilité des publics, à la vitesse, à l'implication grandissante des usagers, mais aussi la capacité de résistance aux modèles, aux normes, aux lobbies, les réponses alternatives à l'injonction écologique ou participative sont une qualité pour penser la ville de demain. L'invention naît de l'imagination et l'imagination de l'expérience. La *praxis* est notre porte d'entrée : faire ce que la main sait où expérimenter avec les autres, adapter des modules existants, mettre à l'épreuve d'un site, tester les usages, les sensibilités des contextes sociaux et culturels, tels sont les objectifs d'apprentissages de cet atelier de conception qui réfléchit et met en pratique différents modes de faire en architecture. Expérimenter techniquement et socialement pour mieux apprendre à dessiner ensuite tel est le schéma de conception proposé ».

ARTICLE 1: OBJET

SUJET 2019 : Un kiosque à musique et danse

Cette année, le studio répond à une commande formulée par la Ville de Vaulx-en-Velin dans le cadre du *Conseil des séniors*, désireux de voir construire dans sa commune un kiosque à musique et/ou à danse. L'atelier de conception architecturale consiste à initier ce projet dans un esprit participatif avec les séniors et les services de la ville impliqués. L'objectif étant de tester des hypothèses d'implantation et d'aider à la définition du projet. L'enjeu est de mettre en place un travail collaboratif avec le groupe des seniors afin de les impliquer en amont de la conception du kiosque. Cet atelier participatif intergénérationnel sera un lieu d'échanges des savoirs et des savoir-faire entre les habitants et les jeunes architectes.

Il s'agit de co-programmer l'édifice comme un mobilier urbain singulier, en phase avec les usages imaginés par les anciens tout en élargissant son appropriation au plus grand nombre, notamment des autres habitants et usagers des lieux retenus pour l'implantation. Pour les étudiants, l'enjeu est de co-concevoir cet espace spécifique en prototypant tout ou partie du kiosque. Il s'agira de tester à l'échelle 1 la faisabilité constructive et les qualités acoustiques de ce lieu de vie et de rassemblement et de mettre à l'épreuve du terrain concret où le kiosque pourra prendre place.

Trois *scénarii* d'implantation, choisis en partenariat avec les services de la ville pourront être explorés dans le cadre du studio.

Si le sujet d'étude semble appartenir à une autre époque, construire un kiosque à musique contemporain participe du renouveau que connaît aujourd'hui ce type de programme, très plébiscité dans les budgets participatifs mis en place par plusieurs grandes villes françaises.

En effet, l'abandon progressif de nombreux kiosques de la belle époque, qui font l'objet d'un attachement populaire a conduit des élus à agir pour leur restauration. Par exemple, 40 kiosques parisiens ont été restaurés ces dernières années et mis en valeur à travers un festival depuis 2014.

Dans le même ordre d'idée, l'expérience a montré que le porche et les galeries de l'Opéra de Lyon, simple espace d'accès à l'entrée et à sa billetterie au départ, est devenu aujourd'hui un espace d'expression artistique. L'usage informel du départ, permis par des sols propices à la pratique hip-hop ont fait naître des vocations et offert une grande visibilité à ces danseurs. Des usages plus formels se sont institués depuis, notamment durant l'été, avec une programmation jazz, là aussi décalée par rapport à la vocation première du lieu. En ce sens, la galerie de l'Opéra de Lyon est devenue naturellement un grand kiosque à musique et à danse.

Cet exemple doit servir aussi d'inspiration dans les *scénarii* possibles d'implantation : faut-il construire un kiosque *ex-nihilo* ou bien tester une ou plusieurs configurations architecturales s'appuyant sur un édifice existant, compatible avec l'accueil de ces usages musicaux et chorégraphiques ?

Aussi l'objectif n'est pas simplement de *designer* un bel objet mais bien d'imaginer une forme contemporaine à l'esthétique reconnaissable, perçu comme un lieu de rassemblement festif. C'est pourquoi, le projet devra répondre à la fois à une modularité des usages en proposant des « histoires de vie » du kiosque, tout en pensant aux espaces publics qu'il génère. Il s'agira de fabriquer les *scénarii* de cette architecture emblématique, d'anticiper les ambiances en les maîtrisant, tant en terme d'éclairage que d'acoustique.

Par ailleurs, dans un contexte de frugalité de fabrication des espaces publics, il s'agit de concevoir un morceau de ville sensible où les interventions qui peuvent être légères et mobiles trouvent leur raison d'être en offrant aux usagers une hospitalité augmentée.

Le projet de kiosque de la ville de Vaulx a retenu l'attention de l'équipe enseignante, car il rencontre les thématiques du studio : hospitalité, ambiances, altérité, au cœur de l'apprentissage de la conception de tout projet d'espace public.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE TRAVAIL

SÉQUENCE D'ENSEIGNEMENT ENSAL :

Cycle Master / S7 (UE071A) Architecture Maker // Mobile Et Modulaire

Responsables pédagogiques : Cécile REGNAULT

Enseignants ENSAL : Corine VEDRINE, Alain PARIS + enseignants extérieurs

Enseignants Ingénieur du département génie mécanique de l'INSA.

Nombre d'étudiants concernés : 20 étudiants en formation initiale dont 3 étudiants en mobilité. (cf. liste en pj)

DÉROULEMENT

Un calendrier du studio prévoit 7 rencontres avec les seniors au fil de l'avancement des études, entre le 12 septembre et le 5 décembre 2019. Ce calendrier prévisionnel sera susceptible d'être modifié durant le déroulement du studio, en fonction des opportunités et des évolutions du travail, concertées avec la ville. La restitution finale se déroulera en décembre 2019, en présence de représentants de la ville et des partenaires qu'elle souhaitera convier.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT

A l'ENSAL :

- Atelier DEM ALT ENSAL
ACKLAB' (Fab Lab de l'ENSAL)
Studios Son et Vidéo de l'ENSAL.
Grands Ateliers Innovation Architecture de l'Isle d'Abeau
(*workshop* lié au studio)

A La Ville

Local du *Conseil des Seniors* mis à disposition par la ville de Vaulx-en-Velin
pour les ateliers participatifs, allée des Marronniers à Vaulx-en-Velin
Mairie de Vaulx-en-Velin
Salle Edith Piaf, 41, avenue Gabriel Péri

LIVRABLES

Le studio se donne pour mission de proposer au moins trois projets de kiosques sur trois sites d'implantation potentiels dans des espaces publics, choisis en concertation avec la ville.

Le niveau de détail est celui d'un avant-projet sommaire (APS).

Une modélisation acoustique sera proposée, ainsi que des maquettes sonores permettant d'évaluer les ambiances et leur impact dans l'environnement sonore des lieux concernés.

Outre les dessins géométriques classiques (plan, coupe, élévations), des maquettes seront produites tout au long du travail, pour servir de support à la co-conception avec l'ensemble des partenaires. Des photographies de maquettes seront réalisées au fil de la conception et des échanges.

Des vues d'ensemble, d'insertion du kiosque dans l'espace public, de jour et de nuit seront produites, afin de communiquer les différents projets au plus grand nombre par la suite.

L'histoire de vie du kiosque dans le quartier sera matérialisée à travers un *story-board* qui pourra faire l'objet d'une vidéo animée.

Les ateliers participatifs collectifs feront l'objet de comptes rendus diffusés à tous.

L'ensemble de ces travaux sera compilé sous un format numérique à définir entre la ville et l'ENSAL.

MOYEN DE TRAVAIL

L'ENSAL fournit une partie du matériel électroportatif (visseuses, scie sauteuse...) et un atelier mobile emprunté à la plateforme technologique Acklab' de l'ENSAL.

Les étudiants complètent en utilisant leur propre matériel (outil pour la maquette, boîte à outils et kit de sécurité personnel) dont ils sont responsables.

Ils sont tenus de s'équiper de vêtements de chantier et du kit sécurité nécessaire à la réalisation des prototypes (gants, lunettes, chaussures de sécurité, casque de chantier et casque antibruit...).

ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin,

- le Service Démocratie Locale : M. Erwann BINET, responsable de service
- le Service Espaces Publics, Florent RUZ, directeur de service

ARTICLE 4 : REGLEMENT INTERIEUR

Durant les périodes de travail évoquées ci-dessus, les étudiants et enseignants de l'ENSAL sont soumis au règlement des études des Masters de l'ENSAL.

Les deux parties conviennent de s'informer réciproquement de tout incident pouvant survenir durant la période de cet enseignement.

ARTICLE 5 : PRISES EN CHARGE FINANCIÈRES

L'ENSAL met à disposition ses moyens matériels et pédagogiques, présents à l'école et ceux qu'elle exploitera au sein des Grands Ateliers Innovation Architecture de l'Isle-d'Abeau.

Pour contribuer à la réussite de l'opération et financer la matière première et les dispositifs permettant l'expérimentation in situ des différents scénarii, la Ville versera à l'ENSAL un montant de 7000 €, sur la base de factures émises par l'ENSAL représentant 50% du montant à la signature de la convention, et 50% à la restitution des projets.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Les étudiants de l'ENSAL disposent d'une assurance individuelle en responsabilité civile. Ils œuvrent toutefois sous la responsabilité de leur établissement d'enseignement.

Dans le cadre de l'action pédagogique, objet de cette convention, ils sont sous la responsabilité des enseignants encadrants de l'ENSAL. Ils sont assurés pour le matériel qu'ils utilisent.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

L'ensemble des documents transmis en amont par La Ville et l'ENSAL pour la préparation du workshop, sont propriétés de La Ville ou des enseignants. Leur usage doit rester strictement consultatif et ils ne doivent pas être utilisés en dehors du cadre pédagogique. Leur diffusion en dehors de l'équipe d'étudiants et d'enseignants concernés par le workshop est strictement interdite.

L'ensemble des documents produits dans le cadre de ce workshop constituent une œuvre collective et sont la propriété intellectuelle de l'ENSAL, de La Ville et de ses auteurs (les étudiants) /et co-auteurs (les enseignants) conformément au Règlement des Etudes de Master de l'ENSAL.

L'ENSAL et La Ville, les auteurs et co-auteurs de l'étude collective doivent être cités nommément sur tous documents de communication présentant les productions de l'étude réalisée durant cet atelier. La liste des auteurs devant être communiquée au préalable par l'ENSAL. Toute diffusion des images, photos ou vidéos est soumise au respect du droit à l'image.

À l'issue de l'atelier, l'ENSAL remettra à La ville un exemplaire du livrable, synthèse des résultats de l'étude.

Tout usage ultérieur des résultats produits devra faire l'objet d'une convention entre l'ENSAL et La Ville, dans des conditions qui restent à définir, à l'issue de cette première étape.

ARTICLE 8 : VALORISATION DES TRAVAUX

En fonction de la qualité des résultats produits, un travail de publication *ad hoc*, reprenant pour tout ou partie les éléments de l'étude, pourra être envisagé d'un commun accord entre les deux parties, sous une forme à définir. Ces prolongements feront le cas échéant, l'objet d'une convention de publication entre les parties.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES

Toutes difficultés, sur l'interprétation ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises aux tribunaux compétents.

Fait à **Lyon**, le **12 / 10 /2019** en quatre exemplaires originaux dûment paraphés et signés.

Pour La Ville
Hélène GEOFFROY

Pour l'ENSAL
Nathalie MEZUREUX